

14.
Quel modèle pour l'oligarque?
Le passé, l'ailleurs et l'utopie
dans la *Constitution des Athéniens*
du Pseudo-Xénophon

Dominique Lenfant

DOI – <http://dx.doi.org/10.7359/852-2018-lenf>

ABSTRACT – Although it presents Athenian democracy as the opposite of an ideal, the Pseudo-Xenophonic *Constitution of the Athenians* does not refer to a specific positive model, be it past, foreign, or imaginary. The absence of any reference to the past is particularly original among literary *Constitutions*, as well as among oligarchic views. It shows that declarations of nostalgia were not consubstantial with oligarchic ideology and gives evidence for a stage of development which preceded the birth of the notion of «ancestral constitution» that was put forward by Athenian oligarchs from 411 onwards.

KEYWORDS – *Athenaion politeia*; *Constitution of the Athenians*; democracy; ideology; oligarchy; *patrios politeia*; political ideals; Pseudo-Xenophon; reference to the past; utopia – *Costituzione degli Ateniesi*; democrazia; idealità politica; ideologia; oligarchia; Pseudo-Senofonte; riferimento al passato.

Dans sa *Constitution des Athéniens* qui prétend expliquer le fonctionnement de la cité démocratique, le Pseudo-Xénophon évoque les Athéniens au présent. Son discours est clairement dominé par le *hic et nunc*: comme en témoigne la répétition d'indications locatives (Ἀθήνησι, «à Athènes») et temporelles (νῦν, «maintenant»), tout comme l'usage quasi général du présent de l'indicatif, l'auteur met l'accent sur ce qui se pratique effectivement de son temps dans sa cité¹. Or, son propos est d'exprimer sa réprobation pour ce qu'il présente avec insistance comme un contre-modèle. Son propre idéal étant oligarchique, la question qui se pose est celle de son modèle politique et de la position de ce modèle dans le temps et dans l'espace: ce modèle de référence relève-t-il donc du passé, de l'ailleurs ou

¹ Sur la qualité d'Athénien et l'époque de l'auteur, cf. Lenfant 2017, XXII-XXIII et IV-IX.

de l'imaginaire? Nous allons envisager successivement ces trois terrains d'ancrage possibles, ce qui nous permettra de mettre en lumière une singularité méconnue de l'opuscule et confirmera sa position originale parmi les adversaires de la démocratie.

1. LE PASSÉ

On sait que, depuis la fin du XIX^e siècle, l'auteur se trouve fréquemment désigné par le sobriquet moderne de «Vieil Oligarque». Le qualificatif repose sur l'idée que l'auteur serait un réactionnaire, nostalgique d'un état de choses antérieur, d'un «bon vieux temps», dont le regret affecterait plus particulièrement les personnes âgées, supposées en avoir le souvenir². Mais qu'en est-il, en réalité, de l'évocation de ce bon vieux temps dans le pamphlet? Plus largement, quelle place y est-elle faite à l'évocation du passé?

1.1. *Un passé implicite*

Il faut tout d'abord noter que, dans ce tableau de la situation présente, le passé n'est pas totalement absent. Le premier verbe qui apparaît dans le pamphlet est même un verbe à l'aoriste: εἴλοντο («ils ont choisi»), un verbe qui est, de plus, répété³ et suivi d'une expression équivalente, ταῦτα ἔδοξεν οὕτως αὐτοῖς («telle a été leur décision»)⁴. Pourtant, force est de constater que, dans la suite du traité, le passé demeure rare – on sait le manque d'allusions précises, fréquemment déploré par les Modernes dans leurs tentatives de datation⁵. Le passé n'est guère évoqué le plus souvent que de manière implicite.

² Sur le sobriquet et ce qu'il présuppose, cf. Lenfant 2017, xxiv-xxv.

³ Περὶ δὲ τῆς Ἀθηναίων πολιτείας, ὅτι μὲν εἴλοντο τοῦτον τὸν τρόπον τῆς πολιτείας οὐκ ἐπαινῶ διὰ τόδε, ὅτι ταῦθ' ἐλόμενοι εἴλοντο τοὺς πονηροὺς ἄμεινον πράττειν ἢ τοὺς χρηστοὺς («En ce qui concerne la constitution des Athéniens, je ne les approuve pas d'avoir choisi cette forme de constitution, parce qu'en faisant ce choix ils ont choisi que les fripons jouissent d'une meilleure situation que les honnêtes gens», I 1).

⁴ Ἐπεὶ δὲ ταῦτα ἔδοξεν οὕτως αὐτοῖς, ὡς εὖ διασφύζονται τὴν πολιτείαν καὶ τὰλλα διαπράττονται ἃ δοκοῦσιν ἀμαρτάνειν τοῖς ἄλλοις Ἑλλησι, τοῦτ' ἀποδείξω («Mais puisque telle a été leur décision, je vais montrer comme ils sauvegardent bien leur constitution et règlent bien les autres questions sur lesquelles les autres Grecs ont l'impression qu'ils se trompent», I 1).

⁵ Cf. Lenfant 2017, v et n. 13.

Dans son fameux petit livre, *Il sistema non riformabile*⁶, Enrico Flores affirme que le Pseudo-Xénophon subordonne les «changements» socio-politiques à la «nouvelle» structure économique d'Athènes, c'est-à-dire à la domination navale, aux échanges commerciaux et aux activités de production (pp. 15-16). Il cite comme la conséquence de changements par rapport au passé les caractéristiques socio-économiques suivantes: le travail salarié des libres, métèques et esclaves dans la marine et dans les activités économiques connexes (I 2 et 11-12), qui serait, selon lui, opposé de manière implicite à une économie agraire, dominée par la propriété foncière, basée sur l'agriculture et les activités correspondantes, avec une main-d'œuvre agricole faite aussi bien d'hommes libres que d'esclaves; les rapports de production liés à la libération des esclaves (I 11), qui seraient opposés au travail servile et à son exploitation intensive; l'égalité économique et sociale de fait entre citoyens, métèques et esclaves (I 10-11), liée à des processus économiques fondés sur la valeur d'échange, qui serait opposée à la hiérarchie antérieure des différents statuts juridiques et sociaux; l'*isegoria* concédée aux esclaves et métèques en raison de l'économie maritime (I 12), qui s'opposerait à la non-jouissance de cette *isegoria* par les esclaves et métèques dans l'économie antérieure de type agraire; l'imposition aux riches des liturgies (I 13), source de leur appauvrissement croissant et qui s'opposerait à la situation antérieure, où le privilège économique leur était réservé. Tout cela paraît cohérent, mais il faut noter que, dans son analyse, Enrico Flores introduit systématiquement le terme opposé et prétendu antérieur (pp. 15-16) – un terme qui n'est jamais explicite dans le pamphlet. L'historien, du reste, le précise bien: l'auteur n'indique pas l'état de la situation économique antérieure et Flores suppose que cet état est «sous-entendu et bien connu du destinataire de ce texte». Il n'en demeure pas moins frappant qu'il ne soit que sous-entendu.

On peut en dire autant d'autres domaines que l'économie: ainsi, il est possible que la seule évocation du corps hoplitique et de son rôle très limité (II 1) ait une dimension nostalgique pour l'auteur et ses lecteurs, mais là encore rien ne vient l'exprimer: les hoplites ne sont pas évoqués au passé et leur situation est plutôt comparée à ce qu'elle est ailleurs⁷.

De même, sur le plan lexical, l'emploi récurrent de *vũv* («maintenant»)⁸, revient assurément à insister sur le caractère actuel de la situation décrite,

⁶ Flores 1982.

⁷ Sur ces comparaisons avec l'extérieur, voir *infra* (2. L'ailleurs).

⁸ *vũv* apparaît quatre fois avec le sens de «maintenant» (II 15; II 16; III 6; III 8). Ailleurs, il est associé à *de* dans *Nũv de* et signifie «Mais, en fait», introduisant un retour à la réalité après l'emploi du conditionnel exprimant l'irréel (I 6; I 18; II 14).

avec une valeur contrastive qui suppose une comparaison avec le passé. Ce dernier n'est cependant pas explicite. Cette absence du second terme contraste avec ce que l'on observe dans plusieurs écrits de Xénophon: dans le chapitre XIV de la *Constitution des Lacédémoniens* comme dans le dernier chapitre de la *Cyropédie* (VIII 8), la situation présente (νῦν) est opposée en termes explicites et récurrents à celle du passé idéalisé (πρότερον, «auparavant»; πρόσθεν, «autrefois»). Mais ici c'est en vain que l'on chercherait un équivalent de πρότερον ou de πρόσθεν.

Le passé n'est donc pas évoqué pour faire contraste avec le présent. Il ne l'est pas non plus pour signaler des permanences – contrairement à ce qui se produit dans l'essentiel de la *Constitution des Lacédémoniens*⁹, dans laquelle Xénophon insiste sur la permanence et l'ancienneté des institutions de Sparte, qu'il fait remonter à des décisions passées de Lycurgue¹⁰. Il arrive pourtant que l'auteur emploie le passé grammatical (aoriste ou parfait de l'indicatif). Est-ce à dire, cependant, qu'il fait ainsi place à l'histoire?

1.2. *Le passé grammatical et l'histoire qui se dérobe*

Le passé grammatical renvoie, dans le pamphlet, à deux strates du passé: dans la première, le régime était déjà démocratique; la seconde, plus reculée, est celle des origines du régime démocratique, avec une rare évocation de l'état antérieur à ce régime. La très grande majorité des emplois du passé se réfèrent à la première strate, en d'autres termes à la période démocratique.

1.2.1. – Parmi ces références au passé démocratique, il en est de plusieurs sortes: les unes renvoient à des faits passés bien définis, d'autres à une évolution, d'autres encore à un processus expliquant le résultat présent.

Il est un seul passage où le passé grammatical renvoie à des événements passés bien définis. Il s'agit de celui où l'auteur cite trois exemples historiques – les seuls du traité –, exemples de «soutien» des Athéniens aux «meilleurs» – en Béotie, à Milet et à Sparte (III 11). Il s'agit d'évoquer des erreurs du passé (dans chaque cas, cela a mal tourné), erreurs dont les Athéniens ont depuis lors tiré les leçons – erreurs du point de vue des dé-

⁹ Le chapitre XIV fait naturellement exception.

¹⁰ Bordes 1982, 168 a souligné de ce point de vue le contraste entre ces deux *Constitutions*: «Alors qu'il n'est jamais question dans l'*Athènaioiōn politeia* du passé athénien légendaire ou historique, celui de Sparte est sans cesse évoqué dans la *Lakédaimoniōn politeia*, toujours afin de susciter l'émerveillement devant la fidélité et la stabilité spartiates».

mocrates et de la logique de leur comportement qui vise en tous domaines à promouvoir leur intérêt propre. Ce triple exemple sert à expliquer pourquoi les Athéniens soutiennent (désormais) le peuple dans les cités en guerre civile (III 10). Il vise à faire comprendre la manière de faire actuelle et ne sert en aucune manière à exprimer la nostalgie d'un état antérieur, non plus qu'à évoquer un modèle.

Il en va de même quand, par l'emploi d'un verbe au parfait, l'auteur fait état d'une évolution. Ainsi, en I 18: οἱ σύμμαχοι δοῦλοι τοῦ δήμου τῶν Ἀθηναίων καθεστᾶσι μᾶλλον («les alliés sont devenus plutôt les esclaves du peuple des Athéniens»). L'auteur donne à penser qu'il n'en a pas toujours été ainsi, que les alliés n'ont pas toujours été asservis à Athènes, mais son objectif n'est pas tant de mettre en contraste le passé et le présent que de souligner l'incongruité de l'assimilation des alliés à des esclaves (σύμμαχοι δοῦλοι est un oxymore), et rien ne donne à penser – et pour cause – que le temps des alliés non asservis ait été antérieur à la démocratie et qu'il soit à considérer comme un bon vieux temps.

Le plus souvent, l'emploi du passé sert à évoquer le présent comme le résultat d'un processus – un processus dont le point de départ est cependant déjà un passé démocratique, et non pas un état institutionnel antérieur. C'est parfaitement clair quand il s'agit d'un changement qui s'opère à l'échelle individuelle. Ainsi, en I 19, Πρὸς δὲ τούτοις διὰ τὴν κτῆσιν τὴν ἐν τοῖς ὑπερορίοις καὶ διὰ τὰς ἀρχὰς τὰς εἰς τὴν ὑπερορίαν λελήθασι μανθάνοντες ἐλαύνειν τῇ κόπῃ αὐτοὶ τε καὶ οἱ ἀκόλουθοι («En outre, du fait de leurs propriétés à l'extérieur et du fait des magistratures qu'ils vont exercer à l'extérieur, ils ont insensiblement appris à ramer, eux-mêmes et leurs serviteurs»): l'apprentissage est présenté comme un processus qui s'effectue à l'échelle de l'individu, et non pas à celle de l'histoire de la cité.

De la même manière, l'oriste ne sert parfois qu'à évoquer la première étape d'un processus, qui n'est pas historique, mais se répète à l'échelle individuelle. Ainsi, en I 20, à propos de l'entraînement maritime des Athéniens: Ἐμελέτησαν δὲ οἱ μὲν πλοῖον κυβερνῶντες, οἱ δὲ ὀλκάδα, οἱ δ' ἐντεῦθεν ἐπὶ τριήρεσι κατέστησαν («Ils se sont entraînés, les uns en pilotant une embarcation, d'autres un vaisseau marchand, d'autres sont passés de là sur des trières»), ἐμελέτησαν vient très précisément expliquer μελέτη, qui le précède, c'est-à-dire la mention de l'entraînement des Athéniens en matière de pilotage maritime, envisagé comme un fait présent et constant (ils ont de l'entraînement, μελέτη, parce qu'ils se sont entraînés, ἐμελέτησαν)¹¹.

¹¹ I 20: Καὶ κυβερνήται ἀγαθοὶ γίνονται δι' ἐμπειρίαν τε τῶν πλοῶν καὶ διὰ μελέτην. Ἐμελέτησαν δὲ οἱ μὲν πλοῖον κυβερνῶντες, οἱ δὲ ὀλκάδα, οἱ δ' ἐντεῦθεν ἐπὶ τριήρεσι κατέστησαν.

Il n'en va pas différemment du petit nombre de gens qui ont été privés de leurs droits civiques et qui par conséquent ne suffisent pas, du point de vue de l'oligarchie, pour s'attaquer à la démocratie (III 12-13). Là encore, il ne s'agit pas tant d'évoquer le passé que la situation présente (il est éloquent que soit employé le parfait: ἡτίμωται, ἡτιμῶσθαι, ἡτιμῶνται, «ils ont été privés de leurs droits civiques», et que s'y substitue pour finir l'adjectif ἄτιμοι avec un verbe au présent: ἄτιμοί εἰσιν, «il y a des citoyens déçus») ¹².

L'emploi du passé peut aussi servir à décrire un processus collectif. Ainsi, en II 7, ταῦτα πάντα εἰς ἓν ἡθροῖσθαι διὰ τὴν ἀρχὴν τῆς θαλάττης («tout cela se trouve rassemblé en un seul lieu grâce à la domination de la mer»), le parfait sert à évoquer la confluence *actuelle* à Athènes de produits de toutes provenances ¹³.

1.2.2. – La deuxième strate, plus ancienne, renvoie aux origines du système démocratique. Le passé grammatical est alors celui, vague et abstrait, de l'introduction des changements que l'auteur déplore. Ainsi, les Athéniens – nous l'avons rappelé – «ont choisi cette forme de constitution», «ils ont choisi que les fripons jouissent d'une meilleure situation que les honnêtes gens», «telle a été leur décision» (I 1); ou encore: «nous avons créé l'égalité de parole» (ισηγορίαν ... ἐποιήσαμεν) entre esclaves, métèques et citoyens (I 12). Ces actes réfléchis qui sont à l'origine de la situation présente ne se réfèrent pas à des événements historiques: leur mention a plutôt valeur analytique. Comme l'a noté Jacqueline Bordes ¹⁴, «ces aoristes ne renvoient à aucune date précise; ils notent seulement une décision de principe antérieure à l'état de choses actuel» et d'ajouter: «La démocratie semble avoir

¹² III 12: Ὑπολάβοι δέ τις ἂν ὡς οὐδεὶς ἄρα ἀδίκως ἡτίμωται Ἀθήνησιν. Ἐγὼ δὲ φημί τινὰς εἶναι οἱ ἀδίκως ἡτίμωται, ὀλίγοι μὲντοι τινές. Ἀλλ' οὐκ ὀλίγων δεῖ τῶν ἐπιτησομένων τῇ δημοκρατίᾳ τῇ Ἀθήνησιν. Ἐπειτα καὶ οὕτως ἔχει, οὐδὲν ἐνθυμείσθαι ἀνθρώπους οἵτινες δικαίως ἡτίμωται, ἀλλ' εἰ τινες ἀδίκως. III 13: Πῶς ἂν οὖν ἀδίκως οἰοίτο τις ἂν τοὺς πολλοὺς ἡτιμῶσθαι Ἀθήνησιν, ὅπου ὁ δῆμος ἐστὶν ὁ ἄρχων τὰς ἀρχάς; Ἐκ δὲ τοῦ μὴ δικαίως ἄρχειν μηδὲ λέγειν τὰ δίκαια πράττειν, ἐκ τοιούτων ἄτιμοί εἰσιν Ἀθήνησιν. Ταῦτα χρὴ λογιζόμενον μὴ νομίζειν εἶναι τι δεινὸν ἀπὸ τῶν ἀτίμων Ἀθήνησιν.

¹³ ὅ τι ἐν Σικελίᾳ ἠδὲ ἢ ἐν Ἰταλίᾳ ἢ ἐν Κύπρῳ ἢ ἐν Λυδίᾳ ἢ ἐν τῷ Πόντῳ ἢ ἐν Πελοποννήσῳ ἢ ἄλλοθί που, ταῦτα πάντα εἰς ἓν ἡθροῖσθαι διὰ τὴν ἀρχὴν τῆς θαλάττης. De même, quand l'auteur affirme que les Athéniens «ont découvert, comme moyens de faire bombance [...]» (τρόπος εὐωχιῶν ἐξεύρον ..., II 7) et qu'«en entendant parler toutes les langues, ils ont emprunté tel élément à l'une, tel élément à l'autre» (φωνὴν πᾶσαν ἀκούοντες ἐξελέξαντο τοῦτο μὲν ἐκ τῆς, τοῦτο δὲ ἐκ τῆς, II 8), il cherche seulement à expliquer la pratique actuelle (χρῶνται), c'est-à-dire l'usage d'une langue mêlée d'emprunts aux Grecs et aux Barbares. Il en va de même à propos des sacrifices et autres, dont le peuple «a trouvé» comment il pourrait en bénéficier (ἐξεύρεν ὅτῳ τρόπῳ ἔσται ταῦτα, II 9) – ce qui explique l'usage actuel des sacrifices publics (Θύουσιν οὖν ...).

¹⁴ Bordes 1982, 162.

été instaurée en une fois, de façon parfaitement lucide et motivée, sous la forme d'un système d'emblée complet, logique et cohérent», pour conclure que l'auteur «ne se préoccupe nullement d'un passé institutionnel différent du présent».

À l'intérieur même du pamphlet, l'auteur fait une autre allusion à un changement, voire à un bouleversement:

Τοὺς δὲ γυμναζομένους αὐτόθι καὶ τὴν μουσικὴν ἐπιτηδεύοντας καταλέλυκεν ὁ δῆμος ...

Quant aux gens qui, en ce lieu, s'exerçaient le corps et s'adonnaient à la musique, le peuple les a démolis [...] (I 13)

Sans revenir sur le sens de cette précision d'interprétation discutée¹⁵, on notera que c'est sans doute l'allusion la plus claire à un état antérieur, où l'élite tirait prestige de ses pratiques de loisir distinctives. On ne peut cependant y voir une allusion à un événement précis et l'emploi du parfait (*καταλέλυκεν*) montre que c'est clairement le résultat présent qui intéresse l'auteur: la perte de prestige des membres de l'élite. C'est peut-être la seule allusion à un «bon vieux temps».

Au total, donc, l'évocation du passé ne sert qu'à l'explication de l'état présent. Elle ne confère aucune dimension historique au traité et ne renvoie pas le lecteur à une constitution antérieure.

1.3. *Le passé n'est pas donné en modèle*

Enfin, les rares fois que le passé est évoqué, quand il fait l'objet d'un jugement de valeur, ce dernier n'est pas positif, mais négatif: c'est celui du choix du régime démocratique et de tout ce qui fait système avec lui, un choix jugé néfaste (I 1; I 12). S'il fallait chercher un passé «positif»¹⁶, ce serait donc dans un «plus-que-parfait», un passé encore antérieur à celui de ces choix regrettables – mais c'est un passé qui n'est jamais mentionné, la seule exception étant peut-être l'allusion aux «gens qui, en ce lieu, s'exerçaient le corps et s'adonnaient à la musique» et que «le peuple a démolis» (I 13) – allusion qui demeure vague, porte sur un sujet précis et ne peut faire office de modèle.

Par cette absence d'un passé positif de référence, la *Constitution des Athéniens* contraste d'abord avec la *Constitution des Lacédémoniens* com-

¹⁵ Je pense, comme d'autres, qu'il s'agit de démolir en paroles, et non de renverser politiquement. Cf. Lenfant 2017, 76-77.

¹⁶ Cette absence d'un passé positif a été relevée par Canfora 1980, 20.

posée quelques décennies plus tard par Xénophon. Cette dernière n'hésite pas à se référer au bon vieux temps de Lycurgue, soit pour le situer à l'origine des bonnes institutions qui ont toujours cours, soit pour opposer à ce «bon vieux temps» les pratiques dégradées et regrettables d'aujourd'hui (dans le chapitre XIV déjà évoqué).

Mais le manque de référence à un modèle passé est surtout une différence frappante avec ce que fut la propagande des oligarques athéniens postérieurs. On sait qu'en 411 les Quatre Cents se référèrent aux «lois des ancêtres» (*patrioi nomoi*)¹⁷, tout comme en 404, les Trente reçurent pour mission de rédiger «les lois des ancêtres (*patrioi nomoi*) suivant lesquelles ils allaient gouverner»¹⁸. Le régime de ces derniers devait ensuite laisser dans les mémoires le souvenir d'un précédent fâcheux, qui poussa les oligarques du IV^e siècle à se référer de manière plus marquée à un modèle (imaginaire) plus ancien, une prétendue *patrios politeia* ou «constitution des ancêtres» supposée avoir déjà eu cours à Athènes dans un passé indéterminé: d'après eux, le modèle était à rechercher dans un passé reculé (antérieur aux Trente et à la démocratie), et la révolution souhaitable n'était qu'un retour – rassurant – à ce «bon vieux temps»¹⁹. Cette notion leur permettait à la fois d'éviter le nom d'oligarchie et de conjurer l'expérience malheureuse qui était dans toutes les mémoires, en prétendant qu'un «bon» régime comme celui qu'ils souhaitaient avait existé et qu'il était à la fois possible et souhaitable. Au contraire, l'ordre auquel aspire le Pseudo-Xénophon n'est pas explicitement situé dans le passé et l'auteur n'exprime guère de nostalgie. La comparaison explicite se fait plutôt avec l'extérieur.

2. L'AILLEURS

Si le pamphlet ne compare pas le présent au passé, il confronte l'ici à l'ailleurs, et l'Athènes démocratique fait l'objet de comparaisons avec des modèles étrangers, soit par la référence générale et globalisante aux «autres Grecs» soit par l'allusion plus précise à Sparte.

¹⁷ Arist. *Ath. Pol.* 29, 3.

¹⁸ ἔδοξε τῷ δήμῳ τριάκοντα ἄνδρας ἐλέσθαι, οἱ τοὺς πατρίους νόμους συγγράψουσι, καθ' οὓς πολιτεύσουσι (Xen. *Hell.* II 3, 2).

¹⁹ Blösel 2000, 89, et surtout Caire 2016, 262, qui commence son excellente section sur «le modèle des ancêtres» (pp. 262-287) en rappelant les avantages de la référence au passé: ancrage patriotique et flou commode. Sur la notion de «constitution des ancêtres», on peut renvoyer aux développements classiques de Fuks 1953, Ruschenbusch 1958 et Mossé 1978.

2.1. *Les autres Grecs*

En décrivant le fonctionnement de la démocratie qu'il réproche, l'auteur insiste de manière appuyée sur la singularité de la cité: plus souvent que nécessaire, il situe la pratique qu'il évoque «à Athènes» (Ἀθήνησιν) ou «en ce lieu» (αὐτόθι)²⁰, ou parle de coutume locale (ἐπιχώριος, I 10)²¹ – donnant à croire que les Athéniens sont bizarres et originaux. Il fait mine d'alterner les points de vue et de répondre à l'étonnement légitime d'un observateur extérieur potentiel (On pourrait croire que ... Mais eux considèrent que ...). À l'en croire, l'Athènes de son temps s'oppose à toutes les autres cités:

1. elle est censée se distinguer de tous les autres Grecs sur diverses questions, au point de susciter chez eux l'incompréhension²²;
2. elle leur est par deux fois explicitement comparée sur tel ou tel point (II 8, sur le fait de s'en tenir ou non à sa langue, son genre de vie et sa tenue²³; III 2, sur le nombre de fêtes célébrées à Athènes, sans équivalent ailleurs).

Ainsi, les autres Grecs sont à la fois des observateurs extérieurs et un objet de comparaison, qui permet de souligner l'aberration des manières de faire athéniennes. On pourrait s'attendre que ces autres cités représentent une norme acceptable et en tout cas préférable. Mais cela ne reste jamais qu'implicite: elles n'apparaissent pas comme un modèle, mais servent seulement à montrer qu'Athènes n'en est pas un. Elles sont l'étalon général par rapport auquel on mesure certains écarts athéniens.

2.2. *Sparte*

Parmi les «autres Grecs», une cité pourrait représenter l'ailleurs idéal de l'auteur: il s'agit de Sparte. C'est, d'abord, une cité qui est considérée à l'époque de l'auteur comme une oligarchie et qui est, en outre, volontiers citée en modèle par les oligarques athéniens, et notamment par Critias,

²⁰ Ἀθήνησιν: 14 occurrences. αὐτόθι: 7 occurrences. Cf. *index verborum* de Lenfant 2017.

²¹ Cf. Lenfant 2017, XLV-L.

²² I 1: ὡς εὖ διασφύζονται τὴν πολιτείαν καὶ τὰλλα διαπράττονται ἃ δοκοῦσιν ἀμαρτάνειν τοῖς ἄλλοις Ἑλλήσι, τοῦτ' ἀποδείξω («je vais montrer comme ils sauvegardent bien leur constitution et règlent bien les autres questions sur lesquelles les autres Grecs ont l'impression qu'ils se trompent»).

²³ «alors que les Grecs pratiquent plutôt la langue, le genre de vie et la tenue qui leur sont propres, les Athéniens les pratiquent mêlés d'emprunts à tous les Grecs et Barbares».

auteur d'une *Constitution des Lacédémoniens*²⁴. De plus, Lacédémone est le seul nom de cité que l'auteur mentionne – et qu'il mentionne élogieusement – et ce dans une comparaison, en I 11: c'est à propos de la condition des esclaves, d'après lui nettement inférieure à Sparte, selon une hiérarchie que l'argent n'a pas pervertie et qui est de ce fait préférable. Enfin, l'*eunomia* à laquelle se réfère l'auteur (I 9) comme à l'inverse du régime en place dans Athènes était volontiers associée à Sparte par les auteurs du V^e siècle²⁵.

Il n'est pas sûr, pourtant, que ce soit un modèle que l'auteur souhaite importer dans sa cité: les institutions de Sparte sont atypiques, son organisation collective contraignante, l'argent qui sert à définir l'élite athénienne y est en principe absent. En conséquence, Sparte paraît tout au plus un modèle partiel et vague²⁶.

Si le modèle du Pseudo-Xénophon n'est ni dans le passé ni à l'étranger, faut-il donc le rechercher dans un imaginaire abstrait envisagé comme un futur possible?

3. L'AVENIR OU L'UTOPIE

Le seul endroit où l'auteur envisage clairement un bon régime alternatif pour Athènes est en I 9, quand il oppose à la *kakonomia*, la «mauvaise organisation» que représente la démocratie, ce que serait l'*eunomia* ou «bonne organisation»:

Εἰ δ' εὐνομίαν ζητεῖς, πρῶτα μὲν ὄψει τοὺς δεξιωτάτους αὐτοῖς τοὺς νόμους τιθέντας· ἔπειτα κολάσουσιν οἱ χρηστοὶ τοὺς πονηροὺς καὶ βουλευούσιν οἱ χρηστοὶ περὶ τῆς πόλεως καὶ οὐκ ἑάσουσι μαινομένους ἀνθρώπους βουλευεῖν οὐδὲ λέγειν οὐδὲ ἐκκλησιάζειν. Ἀπὸ τούτων τοίνυν τῶν ἀγαθῶν τάχιστ' ἂν ὁ δῆμος εἰς δουλείαν καταπέσοι.

Mais si c'est une bonne organisation que tu recherches, tu verras d'abord que ce seront les plus intelligents qui établiront pour eux les lois; ensuite ce seront les honnêtes gens qui châtieront les fripons, ce seront les honnêtes gens qui délibéreront au sujet de la cité et ils ne permettront pas que des gens en délire siègent au Conseil ni qu'ils prennent la parole ou siègent à l'Assemblée. Par suite de ces bonnes dispositions, le peuple tomberait assurément très vite en esclavage. (I 9)

²⁴ On songe à la formule d'éloge que lui prête Xénophon (*Hell.* II 3, 34: καλλίστη μὲν γὰρ δήπου δοκεῖ πολιτεία εἶναι ἡ Λακεδαιμονίων, «il semble bien que la plus belle constitution soit celle des Lacédémoniens»). Sur la *Constitution des Lacédémoniens* de Critias, cf. Diels-Kranz 1952⁶, 88 B 6-9 (en vers) et 32-37 (en prose), ainsi que Bordes 1982, 26-28, 136-137 et 206-208.

²⁵ Lenfant 2017, 52.

²⁶ Cf. Lenfant 2017, XCVIII-C («le Pseudo-Xénophon et le modèle spartiate»).

Je ne m'attarderai pas ici sur la notion d'*eunomia*, terme qu'il est difficile de traduire: la notion n'est pas de l'invention de l'auteur, mais je suis de ceux qui pensent qu'elle a ici un rapport avec la répartition (*nemo*) du pouvoir, plus qu'avec la loi (*nomos*)²⁷. Cette distribution est entièrement en faveur des «honnêtes gens», de l'élite sociale et intellectuelle de la cité, dont les membres détiendraient le pouvoir législatif (ils «établiront les lois»), le pouvoir judiciaire (ils châtieront les *poneroi* ou «fripons», catégorie de sens à la fois moral et social) et le pouvoir délibératif (ils «délibéreront au sujet de la cité»), à l'exclusion de toute participation du «peuple» entendu au sens social.

Contrairement à ce que l'on a dit parfois²⁸, rien ne donne à penser que l'*eunomia* soit évoquée comme un état passé qu'il faudrait restaurer. Est-elle donc envisagée comme un avenir possible? Il est vrai qu'elle est évoquée au futur, mais cela ne veut pas dire qu'elle soit envisagée comme une réalisation à venir²⁹: il semble bien que ce futur ait, en fait, la valeur d'un conditionnel.

Ce qui le montre bien en l'occurrence est que le paragraphe se termine par un potentiel (optatif avec ἄν): Ἀπὸ τούτων τοίνυν τῶν ἀγαθῶν τάχιστ' ἄν ὁ δῆμος εἰς δουλείαν καταπέσοι («Par suite de ces bonnes dispositions, le peuple tomberait assurément très vite en esclavage»). De plus, le pamphlet présente bien d'autres cas de futurs qui se trouvent inscrits dans un système conditionnel, par exemple en I 11: Ἐὰν δὲ δεδίη ὁ σὸς δοῦλος ἐμέ, κινδυνεύσει καὶ τὰ χρήματα δίδοναι τὰ ἑαυτοῦ ὥστε μὴ κινδυνεύειν περὶ ἑαυτοῦ («Si ton esclave me craint, il risquera de donner jusqu'à son propre argent pour ne pas courir de risque pour sa personne») ³⁰. Enfin, il ne faut pas oublier les mots qui introduisent le paragraphe: Εἰ δ' εὐνομίαν ζητεῖς ... («si c'est une bonne organisation que tu recherches [...]»). En d'autres termes, la condition est une simple invitation faite au lecteur à se projeter dans un scénario: ζητεῖν se réfère ici à une recherche intellectuelle. Bref, le futur, comme le conditionnel, a une fonction purement analytique.

Le futur se référant à un avenir véritable est pour ainsi dire absent du traité. Les derniers paragraphes énoncent l'impossibilité de changer le

²⁷ Cf. Lenfant 2017, 51-52.

²⁸ Cataldi 1984, 158 («un'azione rivoluzionaria che reinstauri un giorno ad Atene quell'*eunomia* [...]»).

²⁹ *pace* Canfora 1980, 20, qui voit l'*eunomia* comme une perspective d'avenir.

³⁰ I 14: εἰ ... ἰσχύσουσιν οἱ πλούσιοι καὶ οἱ ἰσχυροὶ ἐν ταῖς πόλεσιν, ὀλίγιστον χρόνον ἢ ἀρχὴ ἔσται τοῦ δήμου τοῦ Ἀθήνησι. II 2: εἰ δ' οἶόν τε καὶ λαθεῖν συνελθοῦσιν εἰς ταῦτο τοῖς νησιώταις εἰς μίαν νῆσον, ἀπολοῦνται λιμῶ. II 3: Ταῦτα τοίνυν οὐκ ἔσται αὐτῇ, ἐὰν μὴ ὑπήκοος ἦ τῶν ἀρχόντων τῆς θαλάττης. II 11: Εἰ γάρ τις πόλις πλουτεῖ ξυλοῖς ναυπηγησίμοις, ποὶ διαθήσεται, ἐὰν μὴ πειθῆ τὸν ἀρχόντα τῆς θαλάττης. II 12: Πρὸς δὲ τούτοις ἄλλοσε ἀγειν οὐκ ἐάσουσιν οἳ τινες ἀντίπαλοι ἡμῖν εἰσιν ἢ οὐ χρήσονται τῇ θαλάττῃ. III 7: ἐὰν μὴ ὀλίγα ποιῶνται δικαστήρια, ὀλίγοι ἐν ἐκάστῳ ἔσονται τῷ δικαστηρίῳ.

régime, que ce soit par la réforme ou par la révolution. Et il est significatif qu'il s'achève sur une injonction (χρή) à *ne pas* se faire d'illusions: la situation paraît sans issue, l'avenir semble devoir être identique au présent. Le pamphlet donne une impression d'enfermement dans un système qui sait parfaitement se perpétuer et où tout fait système, où tout est agencé de manière cohérente – c'est l'objet de la démonstration – au point que le présent paraît être l'éternel présent de la description ethnographique à la manière d'Hérodote. La seule échappatoire n'est pas politique, elle n'est pas dans l'action, mais elle est intellectuelle, voire ludique: dans le plaisir de la dénonciation, voire dans la démystification de la pratique et du discours démocratiques³¹.

4. CONCLUSION

Ainsi, par sa relation au temps, la *Constitution des Athéniens* se singularise parmi les écrits conservés traitant d'une *Politeia*: par son absence de référence précise à l'histoire et à ses bouleversements politiques, elle se distingue de l'œuvre homonyme d'Aristote, qui, en sa première partie, fait une large place aux *metabolai* ou «changements» institutionnels traversés par la cité; par l'inexistence de références nostalgiques à un passé donné pour modèle, elle diffère de la *Constitution des Lacédémoniens* de Xénophon. C'est là une illustration parmi d'autres de la diversité des *Politeiai*.

Une seconde originalité, cette fois parmi les discours oligarchiques connus, est dans le manque de véritable modèle extérieur, qu'il soit situé dans un autre espace ou dans un autre temps: on a vu l'absence de référence à une constitution ancestrale, le flou de l'adhésion au modèle spartiate, la maigreur des allusions à un modèle futur ou utopique.

On en peut conclure, en premier lieu, que la référence au passé ne paraît pas consubstantielle à l'idéologie oligarchique. En second lieu, s'il est vrai que la référence des oligarques athéniens à un modèle passé et à un prétendu retour aux lois ancestrales ne s'exprime qu'à partir de 411, le pamphlet témoigne d'une phase antérieure, ce qui est cohérent avec une datation dans la première décennie de la guerre du Péloponnèse. Ce pourrait être aussi une raison supplémentaire de renoncer au sobriquet de «Vieil Oligarque». Enfin, l'absence d'échappatoire s'inscrit également à merveille dans le tout début de la guerre, cette phase où la démocratie athénienne se sent si forte que, dans l'Oraison funèbre, Périclès remplace l'évocation du

³¹ Cf. Lenfant 2017, LXXVII-LXXVIII.

passé glorieux de la cité, figure habituelle du genre, par l'éloge exalté du présent³², un présent bien installé qui ne semble pas devoir prendre fin, pour le bonheur des uns, mais au grand dam des autres.

DOMINIQUE LENFANT
Université de Strasbourg
dlenfant@unistra.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Blösel 2000 W. Blösel, Der Wandel der oligarchischen Verfassungskonzeption vom fünften zum vierten Jahrhundert v. Chr., in A. Haltenhoff - F.H. Mutschler (edd.), *Hortus litterarum antiquarum*, Heidelberg 2000, 79-91.
- Bordes 1982 J. Bordes, *Politeia dans la pensée grecque jusqu'à Aristote*, Paris 1982.
- Caire 2016 E. Caire, *Penser l'oligarchie à Athènes aux V^e et IV^e siècles. Aspects d'une idéologie*, Paris 2016.
- Canfora 1980 L. Canfora, *Studi sull'Athenaion Politeia pseudosenofonte*, Torino 1980.
- Cataldi 1984 S. Cataldi, *La democrazia ateniese e gli alleati (Ps. Senofonte, Athenaion Politeia I, 14-18)*, Padova 1984.
- Flores 1982 E. Flores, *Il sistema non riformabile. La pseudosenofonte Costituzione degli Ateniesi e l'Atene periclea*, Napoli 1982.
- Fuks 1953 A. Fuks, *The Ancestral Constitution: Four Studies in Athenian Party Politics at the End of the Fifth Century B.C.*, London 1953.
- Lenfant 2017 D. Lenfant, Pseudo-Xénophon, *Constitution des Athéniens. Texte établi, traduit et commenté*, Paris 2017.
- Lévy 1976 E. Lévy, *Athènes devant la défaite de 404*, Paris 1976.
- Mossé 1978 C. Mossé, Le thème de la *patrios politeia* dans la pensée grecque du IV^e siècle, *Eirene* 16 (1978), 81-89.
- Ruschenbusch 1958 E. Ruschenbusch, Πάτριος πολιτεία. Theseus, Drakon, Solon und Kleisthenes in Publizistik und Geschichtsschreibung des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr., *Historia* 7 (1958), 398-424.

³² Cf. Lévy 1976, 30.

